Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

PROCÈS-VERBAL DE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Commune de Plénée-Jugon
Code INSEE : 22185

Département (Collectivité)	Côtes d'Armor
Arrondissement (Subdivision)	Saint-Brieuc
Effectif légal du Conseil Municipal	23
Nombre de Conseillers en exercice	23
Nombre de Délégués à élire	7
Nombre de Suppléants à élire	4

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Vendredi 5 juin 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le vendredi **5 juin** à Dix Neuf Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 29 mai 2026, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni en séance spéciale à la mairie sous la Présidence de Monsieur **Roland LUCAS, Maire**. Madame Colette CORNILLET, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	01	00

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • SCRUTIN

- DÉSIGNATION DE SEPT DÉLÉGUÉS
- DESIGNATION DE QUATRE SUPPLEANTS

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	04
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	29-05-2026
RÉUNION	05-06-2026
AFFICHAGE	05-06-2026
TRANSMISSION	05-06-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents					PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	01	02	1	0	0	
	HERVE Anne	1ère Adjointe	01	02	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	01	02	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	01	02	1	0	0	
	PANSART Rémi (Procuration)	4ème Adjoint	01	02	0	0	1	JOUAN Fabienne
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	01	02	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	01	02	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	DUVAL Maxime (Procuration)	Conseiller(e)	01	02	0	0	1	LUCAS Roland, Maire
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel (Procuration)	Conseiller(e)	01	02	0	0	1	BOTREL Pierrick
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	MACÉ Stéphane (Procuration)	Conseiller(e)	01	02	0	0	1	GOINGUENET Marie-Noelle
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	01	02	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				19	0	4	

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	01	00

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • BUREAU ET VOTATION

- **DÉSIGNATION DE SEPT DÉLÉGUÉS**
- **DESIGNATION DE QUATRE SUPPLEANTS**

CONSTITUTION DU BUREAU ELECTORAL (ARTICLE R 133 DU CODE ELECTORAL)

Monsieur Roland LUCAS, Maire de Plénée-Jugon

Madame Colette CORNILLET a été désignée pour assurer les fonctions
de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal

Mesdames Marie-Noëlle GOINGUENET et Danielle LE HELLEC ont été désignées
au titre des deux Conseillers Municipaux les plus âgés

Monsieur Nicolas GUERIN et Madame Anne-Sophie AUFFRAY ont été désignés
au titre des deux Conseillers Municipaux les plus jeunes.

Pour les Communes de moins de 9.000 habitants, l'élection des délégués et celle des suppléants a lieu dans les conditions prévues aux articles L.2121-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants à élire dans chaque commune de moins de 9.000 habitants est fixé conformément au tableau établi en application des dispositions de l'article L.284 du Code électoral.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire **Sept délégués et Quatre suppléants**. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral). Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent, ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

.../...

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 2 listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste et la liste complète des candidats de chaque liste est affichée dans la salle de vote (article R. 138 du code électoral).

DEROULEMENT DU SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS
RESULTATS DE L'ÉLECTION

a)	Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote	**23**
b)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**00**
c)	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	**23**
d)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**00**
e)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**00**
f)	Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	**23**

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X1

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • RÉSULTATS DU SCRUTIN

- DÉSIGNATION DE SEPT DÉLÉGUÉS
- DESIGNATION DE QUATRE SUPPLEANTS

RÉSULTATS ET PROCLAMATION DES ÉLUS

Le maire **a d'abord proclamé délégués titulaires** les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal. Le maire a ensuite **a proclamé suppléants** les autres candidats des listes pris à la suite du dernier délégué titulaire élu dans l'ordre de présentation de chaque liste dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Effectif légal du Conseil	Effectif en Exercice	Présents et Représentés	N'ont pas pris part au vote	Nombre de Votants	Suffrages Déclarés Nuls	Suffrages Déclarés Blancs	Nombre de Suffrages Exprimés	Nombre de Listes Candidates	Délégués Titulaires à Désigner	Délégués Suppléants à Désigner
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)
23	23	23	00	23	00	00	23	02	07	04

NOM DES LISTES CANDIDATES	Suffrages Obtenus	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
LISTE A ▶ Représentée par M. Roland LUCAS « CONSTRUISONS DEMAIN ENSEMBLE »	18	06	03
LISTE B ▶ Représentée par Mme Marie-Noëlle GOINGUENET « TOUT SIMPLEMENT TOUJOURS VOUS AVEC NOUS »	05	01	01

Sénatoriales 2026 | Plénée-Jugon 22185 | Délégués

01	LUCAS Roland	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
02	HERVE Anne	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
03	GAUTHIER Jérôme	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
04	DUQUENNE Hélène	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
05	BOTREL Pierrick	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
06	CHARRA Marine	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
07	GOINGUENET Marie-Noëlle	Liste Marie-Noëlle GOINGUENET « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »

Sénatoriales 2026 | Plénée-Jugon 22185 | Suppléants

01	GUERIN Nicolas	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
02	GUERIN Amélie	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
03	LENORMAND Éric	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »
04	SAMSON Gérard	Liste Marie-Noëlle GOINGUENET « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

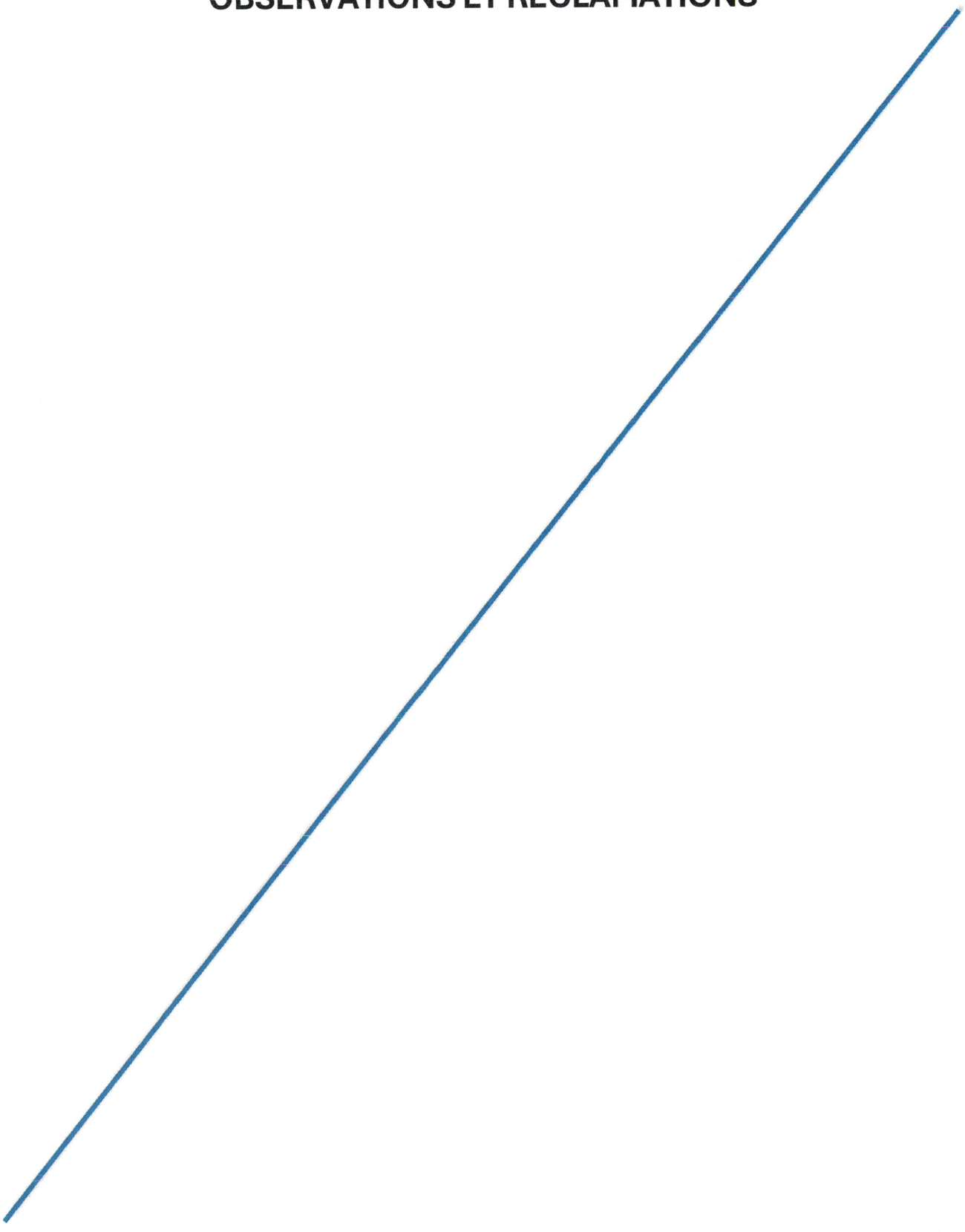
Conseil du 05-06-2026

An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • OBSERVATIONS

- DÉSIGNATION DE SEPT DÉLÉGUÉS
- DESIGNATION DE QUATRE SUPPLEANTS

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS



Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X3

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • VISAS DU PROCES-VERBAL

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL ETABLI A L'ISSUE DU SCRUTIN

CLÔTURE DU PROCÈS VERBAL D'ÉLECTION DES 7 GRANDS ÉLECTEURS ET DE LEURS 4 SUPPLÉANTS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉNÉE-JUGON, LE VENDREDI 5 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX PORTANT DÉSIGNATION DE SEPT DÉLÉGUÉS ET DE QUATRE SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES ORGANISÉES LE VINGT SEPT SEPTEMBRE 2026

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à Dix Neuf Heures Trente, en triple exemplaire[1], a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire

Monsieur le Maire, Président du Bureau

M. Roland LUCAS

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON 22640

Le Secrétaire de Séance

Mme Colette CORNILLET

Les Quatre Membres du Bureau Électoral

Mme Marie-Noëlle GOINGUENET

Mme Danielle LE HELLEC

Monsieur Nicolas GUERIN

Madame Anne-Sophie AUFFRAY

[1] Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit aussitôt être transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X4

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 •

- PROCES-VERBAL ETABLI A L'ISSUE DU SCRUTIN
- ELUS DES LISTES CANDIDATES

ANNEXE N°1

Liste des Délégués et Suppléants élus
Représentant la Commune de Plénée-Jugon

► Elus de la liste portée par M. Roland LUCAS ◄
« CONSTRUISONS DEMAIN ENSEMBLE »

Nom et prénom de l'élu(e)		Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e)
01	M. LUCAS Roland	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
02	Mme HERVE Anne	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
03	M. GAUTHIER Jérôme	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
04	Mme DUQUENNE Hélène	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
05	M. BOTREL Pierrick	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
06	Mme CHARRA Marine	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Titulaire
07	M. GUERIN Nicolas	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Suppléant
08	Mme GUERIN Amélie	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Suppléante
09	M. LENORMAND Éric	Liste Roland LUCAS « Construisons Demain Ensemble »	Suppléant

► Elus de la liste portée par Mme Marie-Noëlle GOINGUENET ◄
« TOUT SIMPLEMENT TOUJOURS VOUS AVEC NOUS »

Nom et prénom de l'élu(e)		Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e)
10	Mme GOINGUENET Marie-Noëlle	Liste Marie-Noëlle GOINGUENET « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »	Titulaire
11	M. SAMSON Gérard	Liste Marie-Noëlle GOINGUENET « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »	Suppléant

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X5

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 • ANNEXE N°2-A

- Déclaration de Candidature | Majorité
- « Construisons Demain Ensemble »

Liste
Roland LUCAS

Délégués Plénée-Jugon | INSEE 22185 | Sénatoriales 2026 | CM du 05/06/2026
Liste Candidate A : « Construisons Demain Ensemble »
Tête de Liste : Roland LUCAS, Maire

Sénatoriales 2026 • Liste Globale des Délégués Titulaires et Suppléants • Art. L.289 du Code Electoral

N°	Nom	Prénom	Née le	Fonction	Adresse
01	LUCAS	Roland	06/06/1970	Le Maire	4, rue des Frères Gauthier
02	HERVE	Anne	12/10/1968	1er Adjoint	3, Taillefer
03	GAUTHIER	Jérôme	07/11/1977	2ème Adjoint(e)	3, Perqueven
04	DUQUENNE	Hélène	23/07/1985	3ème Adjoint(e)	1, la Ville au Prévost
05	BOTREL	Pierrick	18/01/1967	6ème Adjoint(e)	3, rue du Margaro
06	CHARRA	Marine	09/11/1984	5ème Adjoint(e)	16, la Porte Badouard
07	GUERIN	Nicolas	23/03/1996	Conseiller Municipal	28, Rue de Penthièvre
08	GUERIN	Amélie	09/09/1974	Conseillère Municipale	51, rue du Cap. de la Motte
09	LENORMAND	Éric	13/08/1964	Conseiller Municipal	2, Penhay
10	JOUAN	Fabienne	17/04/1970	Conseillère Municipale	4, la Bégassière
11	DUVAL	Maxime	05/07/1980	Conseiller Municipal	57, venelle Beausoleil

Liste
Roland LUCAS

Délégués Plénée-Jugon | INSEE 22185 | Sénatoriales 2026 | CM du 05/06/2026
Liste Candidate A : « Construisons Demain Ensemble »
Tête de Liste : Roland LUCAS, Maire

Sénatoriales 2026 • Liste Globale des Délégués Titulaires et Suppléants • Art. L.289 du Code Electoral

N°	Nom	Prénom	Née le	Fonction	Adresse
01	LUCAS	Roland	06/06/1970	Le Maire	4, rue des Frères Gauthier
02	HERVE	Anne	12/10/1968	1er Adjoint	3, Taillefer
03	GAUTHIER	Jérôme	07/11/1977	2ème Adjoint(e)	3, Perqueven
04	DUQUENNE	Hélène	23/07/1985	3ème Adjoint(e)	1, la Ville au Prévost
05	BOTREL	Pierrick	18/01/1967	6ème Adjoint(e)	3, rue du Margaro
06	CHARRA	Marine	09/11/1984	5ème Adjoint(e)	16, la Porte Badouard
07	GUERIN	Nicolas	23/03/1996	Conseiller Municipal	28, Rue de Penthièvre
08	GUERIN	Amélie	09/09/1974	Conseillère Municipale	51, rue du Cap. de la Motte
09	LENORMAND	Éric	13/08/1964	Conseiller Municipal	2, Penhay
10	JOUAN	Fabienne	17/04/1970	Conseillère Municipale	4, la Bégassière
11	DUVAL	Maxime	05/07/1980	Conseiller Municipal	57, venelle Beausoleil

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260605-2026_06_05_D_2X-DE

Conseil du 05-06-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	06	05	02	X6

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 - ANNEXE N° 2-B

Déclaration de Candidature | Minorité
« Tout Simplement Toujours Vous Avec Nous »

Liste Marie-Noëlle G

Délégués Plénée-Jugon | INSEE 22185 | Sénatoriales 2026 | CM du 05/06/2026
Liste Candidate B : « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »
Tête de Liste : Marie-Noëlle GOINGUENET, Mandataire Minorité

Sénatoriales 2026 • Liste Globale des Délégués Titulaires et Suppléants • Art. L.289 du Code Electoral

N°	Nom	Prénom	Née le	Fonction	Adresse
01	GOINGUENET	Marie-Noëlle	25/12/1953	Conseillère Municipale	41, Rue Capitaine de la Motte
02	SAMSON	Gérard	04/11/1960	Conseiller Municipal	4, Le Vieux Bourg
03	PRESSE	Sabrina	20/08/1975	Conseillère Municipale	31, Rue Diligence – Lang.
04	MACE	Stéphane	04/08/1970	Conseiller Municipal	3, Le Pont Réhaut
05	CORNILLET	Colette	08/09/1960	Conseillère Municipale	5, Le Bas Temple
06					
07					
08					
09					
10					
11					

Liste Marie-Noëlle G

Délégués Plénée-Jugon | INSEE 22185 | Sénatoriales 2026 | CM du 05/06/2026
Liste Candidate B : « Tout Simplement Toujours Vous avec Nous »
Tête de Liste : Marie-Noëlle GOINGUENET, Mandataire Minorité

Sénatoriales 2026 • Liste Globale des Délégués Titulaires et Suppléants • Art. L.289 du Code Electoral

N°	Nom	Prénom	Née le	Fonction	Adresse
01	GOINGUENET	Marie-Noëlle	25/12/1953	Conseillère Municipale	41, Rue Capitaine de la Motte
02	SAMSON	Gérard	04/11/1960	Conseiller Municipal	4, Le Vieux Bourg
03	PRESSE	Sabrina	20/08/1975	Conseillère Municipale	31, Rue Diligence – Lang.
04	MACE	Stéphane	04/08/1970	Conseiller Municipal	3, Le Pont Réhaut
05	CORNILLET	Colette	08/09/1960	Conseillère Municipale	5, Le Bas Temple
06					
07					
08					
09					
10					
11					